

L'ÉCOLE

Syndicaliste

N° 435

février 2021

SNUDI

FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, Psy-EN & AESH du 1^{er} degré - Force Ouvrière

POSTES



La colère gronde !

fonction publique

Communiqué de l'Union Interfédérale des Agents de la Fonction Publique FO (UIAFP-FO)

La dégringolade du pouvoir d'achat des fonctionnaires

Dans le statut général des fonctionnaires, le traitement est calculé sur la base des points inscrits dans la grille. Celle-ci est construite de manière à reconnaître les qualifications et permettre une évolution de carrières.

Quant à la valeur du point, elle mesure le pouvoir d'achat des fonctionnaires par rapport à l'inflation. Dès que la valeur du point d'indice n'augmente pas autant que l'inflation, les fonctionnaires perdent du pouvoir d'achat.

Entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2020, l'inflation en France est de 33,3 %. Aujourd'hui, pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000 (en euros constants), il faudrait augmenter la valeur du point à hauteur de 20,79 %.

(Voir tableau ci-dessous)

Augmentation de la retenue pour pension : un racket supplémentaire pour les fonctionnaires

Entre janvier 2011 et janvier 2020, la retenue pour pension civile (pour les fonctionnaires de l'État), ou la cotisation CNRACL (pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers) est passée de 7,85 à 11,10 %. Cela diminue d'autant le traitement net des fonctionnaires et s'ajoute à la baisse de la valeur réelle du traitement brut.

Un arsenal de mesures contre le pouvoir d'achat

Pour le gouvernement, tous les moyens sont bons pour faire baisser la masse salariale des fonctionnaires.

C'est la raison pour laquelle il cherche à ralentir le déroulement des carrières en diminuant les ratios promus/promouvables qui permettent de déterminer le nombre d'agents qui accèdent au grade supérieur.

Enfin, le régime indemnitaire (RIFSEEP) complète cet arsenal de mesures contre le pouvoir d'achat des agents publics. Fondé sur le principe d'une rémunération au mérite, ce régime indemnitaire ne prévoit de réévaluation que tous les quatre ans ou en cas de changement de grade ou de fonctions. C'est donc le blocage du montant des indemnités.

LIBÉREZ LE POINT D'INDICE!



Non au paquet salarial !

Lors du dernier rendez-vous salarial, le secrétaire d'État chargé de la fonction publique, Olivier Dussopt, tout en refusant toute augmentation du point d'indice, a mis en avant l'augmentation de l'indemnité pour frais de déplacement et l'indemnité vélo !

Aujourd'hui, la ministre de la transformation et de la fonction publique, Amélie de Montchalin, n'envisage toujours pas d'augmentation du point d'indice, mais elle évoque la participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire des agents publics.

C'est l'arbre qui cache la forêt !

Pour FO, les fonctionnaires doivent d'abord percevoir un traitement décent, ce qui suppose le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie pendant les trop nombreuses années d'austérité qui viennent de s'écouler.

C'est la raison pour laquelle FO Fonction Publique exige 20 % d'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice !

	Traitement brut	Traitement brut fictif calculé à partir de la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000	Perte mensuelle
Catégorie A - PE 11 ^{ème} échelon - IM 673	3 153,69 €	3 809,34 €	655,65 €
Catégorie B - 1 ^{er} grade - 13 ^{ème} éch. - IM 503	2 357,07 €	2 847,10 €	490,03 €
Catégorie C - 1 ^{er} grade - 11 ^{ème} éch. - IM 368	1 724,45 €	2 082,96 €	358,51 €



Frédéric VOLLE
Secrétaire général
du SNUDI-FO

Le gouvernement et les grandes entreprises n'ont certes pas inventé le Covid-19... mais ils ont rapidement perçu les possibilités que l'épidémie leur offrait pour accentuer les suppressions d'emplois et la remise en cause des services publics !

Qu'on en juge ! Les actionnaires des entreprises du CAC40 viennent de percevoir 35,9 milliards d'euros de dividendes pour l'année 2020... tout cela sur fond de licenciements massifs. Ce n'est pas la crise pour tout le monde ! Un exemple parmi tant d'autres : Sanofi vient d'annoncer la suppression de 1 000 postes (dont 400 postes de chercheurs) tout en déclarant 12,3 milliards de bénéfices et en reversant 4 milliards à ses actionnaires !

Les lits d'hôpitaux sont saturés ? Cela n'empêche pas le gouvernement de poursuivre son entreprise de liquidation de l'hôpital public ! Selon nos camarades du SNMH-FO (syndicat national des médecins hospitaliers FO) : « Avec les regroupements des hôpitaux de Juvisy, Longjumeau et Orsay, ce sont 600 lits qui devraient disparaître, la construction du nouvel hôpital Nord de Paris à St-Ouen, en remplacement de Bichat et Beaujon, devrait se traduire par la suppression de 300 lits... »

Vague de mobilisations dans les départements !

Ce sont les mêmes ressorts qui déterminent les mesures gouvernementales dans l'Éducation nationale : 1 800 suppressions de postes dans le 2nd degré, des créations de postes largement insuffisantes dans le 1^{er} degré, un Grenelle pour imposer un management à la France Telecom dans les écoles...

Mais, ces décisions suscitent la résistance. Mardi 26 janvier, des centaines d'écoles étaient fermées, des milliers de personnels ont manifesté à l'appel de la FNEC FP-FO, de la FSU, de la CGT Educ'action, de SUD Education, du SNALC, du SNCL-FAEN pour des créations de postes, pour l'augmentation des salaires et contre les mesures du Grenelle.

La colère qui s'est exprimée à cette occasion ne retombe pas, en témoigne la multiplication inédite de rassemblements, de manifestations réunissant souvent les personnels, les parents d'élèves,

Se réunir avec le SNUDI-FO, c'est déjà résister !

les élus locaux pour refuser les fermetures de classes et exiger les ouvertures nécessaires.

Ces mobilisations mettent d'ailleurs la pression sur un gouvernement fébrile. Ainsi, la secrétaire d'État est contrainte d'indiquer officiellement au Sénat le 3 février qu'il n'y aura pas de fermetures de classes dans les communes de moins de 5 000 habitants sans accord du maire... avant d'être déditée quelques jours plus tard par le ministre !

Dans les départements, les personnels font valoir toutes leurs revendications : ici, ils manifestent pour le retour d'une commune à la semaine de 4 jours, là contre la mise en place des PIAL et pour que les AESH obtiennent enfin un vrai statut et un vrai salaire...

Le SNUDI-FO, déterminé à organiser la résistance !

A chaque fois, le SNUDI-FO est à leur côté pour organiser la résistance ! En effet, le SNUDI-FO refuse de se soumettre à la pression pseudo-sanitaire que le gouvernement tente d'imposer de manière à ce que les syndicats fassent passer les revendications au second plan ou même les taisent au nom de l'épidémie et qu'il ait ainsi les mains libres pour mettre en place ses mesures destructrices !

Moins que jamais, le SNUDI-FO ne confiera les revendications !

Moins que jamais, ses militants ne renonceront aux réunions d'information syndicale ou aux tournées d'écoles pour défendre les revendications des personnels !

Car aujourd'hui, se réunir dans une école avec le syndicat, c'est déjà résister ! ■



SNUDI-FORCE OUVRIÈRE

6/8, rue Gaston LAURIAU
93100 MONTREUIL
Tél : 01 56 93 22 66
E-mail :
snudi@fo-fnecfp.fr

Directeur de la publication :
Frédéric VOLLE

Rédacteur en chef :
Jérôme THÉBAUT

Imprimerie :
Parlons d'Image
12, rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS

Gratuité pour les adhérents

ISSN : 2492-2722
CPPAP : 0423S06996

page 2 - Fonction publique	page 10 - Échos des départements
page 3 - Édito	page 11 - Stagiaires
pages 4 - 5 - Mobilisation	page 12 - Accompagnement
pages 6 - 7 - Carte scolaire	page 13 - Mutations
pages 8 - 9 - Direction et Grenelle	pages 14 - 15 - ASH / AESH-PIAL
(à afficher dans la salle des maîtres)	page 16 - Loi 4D

mobilisations

Amplifions les mobilisations !

Une immense colère s'est exprimée dans le cadre de l'appel à la grève du 26 janvier avec la jeunesse et les personnels par milliers en grève et dans la rue pour leurs revendications : pour les postes, pour les salaires, contre les attaques statutaires du Grenelle et les contre-réformes du ministre Blanquer.

La grève était significative dans le 1^{er} degré avec des centaines d'écoles fermées.

Les personnels ont été rejoints par les étudiants, venus massivement dans les cortèges réclamer la réouverture totale des universités et le rétablissement des cours en présentiel.

Après le succès de cette journée de grève et de manifestations, le SNUDI-FO appelle les personnels à multiplier les réunions syndicales et toutes les initiatives pour faire valoir leurs revendications.

C'est le sens du communiqué intersyndical FNEC FP-FO-CGT Educ'action-SUD éducation-SNALC du 16 février qui appelle « à renforcer les mobilisations en cours ».

Des personnels statutaires, tout de suite !

Aucune mesure sérieuse n'a été prise par le ministre pour faire face aux problèmes de remplacement, pour répondre aux légitimes demandes de baisse immédiate des effectifs revendiquées par les personnels, contraints de devoir faire classe à plus de 30 élèves (et parfois bien plus en cas de répartitions d'élèves). Il a pourtant tout loisir de recourir à la liste complémentaire du concours, comme le lui demande sans relâche le SNUDI-FO, d'autant que plus de 200 millions prévus au budget (l'équivalent de 4 200 postes) n'ont pas été dépensés par le ministre !

Le manque de remplaçants conduit à des conditions de travail totalement dégradées pour les personnels et des conditions d'apprentissage indignes pour les élèves. Dans certains départements, des consignes ont été données pour que les élèves soient systématiquement renvoyés chez eux, faute de remplaçants ! C'est cela l'École de la République du ministre Blanquer ! ■



@ Toulouse (31)

Bouches-du-Rhône

Marseille : le protocole cantine organise le chaos

Le changement des horaires de restauration dans les établissements du 1^{er} degré, dans le cadre des nouvelles mesures sanitaires annoncées par le gouvernement, s'est mis en place à Marseille. Voici quelques témoignages :

- Hier, les derniers élèves sont sortis du restaurant scolaire à 14h45, le service ayant débuté à 11 heures. Les derniers élèves ont commencé le repas par le dessert, tenaillés par la faim.
- Sept services de repas pour 300 élèves, car pas plus de 46 élèves en même temps.
- Des parents ont sonné à toutes les heures entre 13h et 14h car ils ne savaient pas à quels horaires leurs enfants devaient revenir.
- Des élèves en répartition parce que le parent n'avait pas eu trois heures données par son employeur pour faire manger ses enfants.
- Des suivis médicaux pour les enfants prévus le midi qui ne peuvent plus se faire.
- Le manque de personnel (absences, déplacements) complique beaucoup la situation pour le temps méridien mais aussi pour l'hygiène des classes. Depuis deux jours certaines classes ne sont pas nettoyées.

Une nouvelle fois, les mesures imposées par le gouvernement organisent le chaos dans les écoles, permettent l'ingérence des municipalités dans la vie professionnelle des enseignants et la suppression d'heures de cours pour les élèves. Le SNUDI-FO 13 s'est adressé à l'IA-DASEN et au maire pour revendiquer le recrutement des personnels nécessaires pour le temps de restauration, les temps de ménage et de nettoyage spécifique à la crise sanitaire. ■

Yvelines

Le préfet veut rendre obligatoires les cours à distance en cas de neige !

Une étape de déréglementation a été franchie le mercredi 10 février suite à un épisode neigeux. Dans le 2nd degré, l'IA-DASEN a recommandé « *si possible de mettre en place un enseignement distanciel* » ; le préfet a annoncé sur Twitter (!) : « *Demain, l'ensemble des cours sera assuré à distance dans les Yvelines* » !

Cette tentative, qui a pour l'instant été stoppée, est illustrative de la volonté d'utiliser le « *télé-enseignement* » mis en place avec la crise sanitaire.

Dans d'autres départements, des pressions sont exercées dans le 1^{er} degré pour que les cours soient envoyés aux parents en cas d'absence d'élèves et pour que les enseignants absents (en isolement voire malades !) assurent en distanciel le suivi des élèves...

Le SNUDI-FO réaffirme que le télé-enseignement n'est pas de l'enseignement et ne fait pas partie de nos missions. ■

Annulation des fermetures de classes ! Création des postes nécessaires !

Lors du CTM du 9 février, FO a proposé le vœu suivant (*) : « *Parlant au nom du ministre de l'Éducation nationale, Madame Elimas, secrétaire d'État chargée de l'Éducation Prioritaire, a affirmé le mercredi 3 février 2021 devant le Sénat : "Depuis la rentrée 2020, aucune fermeture de classe ne s'est faite dans les communes de moins de 5 000 habitants sans l'accord du maire. Il n'y a pas de raison que cela change." Les membres du Comité Technique Ministériel, réunis le mardi 9 février 2021, demandent au ministre de l'Éducation nationale d'intervenir pour que cet engagement puisse être respecté dans tous les départements, de créer les postes nécessaires à cet effet, et d'annuler immédiatement toutes les dotations négatives aux départements.* » Un autre vœu proposé par la FSU (voté par FO) demande l'annulation des dotations négatives dans les départements.

Le SNUDI-FO exige que la parole de l'État qui a été engagée soit respectée ! Des centaines de fermetures de classes pourraient ainsi être annulées et le ministre contraint de créer de nouveaux postes comme en 2020 avec 1 248 postes supplémentaires. ■

(*) : **Pour** : FO et CGT ; **Contre** : UNSA ; **Abstention** : FSU, CFTD, SNALC

Non aux attaques statutaires du Grenelle !

Alors que les personnels ont fait grève contre la dégradation de leurs conditions de travail liée à la déréglementation, à la territorialisation, et aux protocoles locaux inapplicables, le ministre publie les synthèses du Grenelle.

Dès les premières lignes de la synthèse, on peut lire : « *L'importance du champ réglementaire et la verticalité de l'organisation ont longtemps été un obstacle à l'autonomie de l'établissement dans le système éducatif français.* »

Le reste des conclusions est à l'avenant : recrutement local et expérimentation, statut fonctionnel pour les directeurs d'école qui évalueraient leurs collègues, renforcement de l'accompagnement PPCR comme outil de pression permanent sur les personnels, pilotage par l'évaluation et obligation de résultat, fusion des corps d'inspections en un corps unique d'« *inspecteurs territoriaux* », propositions de lettres de missions pour que des enseignants assument des fonctions d'inspection, mise en place de « *RH de proximité* » véritables DRH comme dans le privé...

Tous ces dispositifs vont dans la même direction : atomiser les statuts nationaux et avancer de manière décisive vers un management local de type privé. ■

Maintien sur poste des enseignants « Covid »

Les moyens totalement insuffisants mis en place en novembre - professeurs des écoles « *uberisés* » recrutés sur des contrats de 3 mois - arrivent à échéance. Dans de nombreux départements, les IA-DASEN indiquent que les crédits sont épuisés et qu'il n'y aurait pas de prolongation. Inacceptable ! Interpelée par FO lors du Comité Technique Ministériel du 9 février, la direction générale des affaires scolaires a « *entendu la demande unanime de prolongation de ceux-ci jusqu'à la fin de l'année scolaire et confirme que la DGESCO essaie de consolider les besoins de remplacement.* » Des promesses qui ne garantissent rien donc... Le SNUDI-FO poursuit ses interventions pour le réemploi et la stagiairisation de ces collègues. ■



@ Angoulême (16)

Le SNUDI-FO invite à amplifier les mobilisations (grèves, rassemblements, pétitions...) qui se multiplient pour exiger :

- ▶ le recrutement immédiat de personnels statutaires à hauteur des besoins (liste complémentaire, maintien sur poste des contractuels « Covid », stagiairisation et titularisation des contractuels qui le souhaitent...);
- ▶ l'ouverture des postes nécessaires ;
- ▶ l'annulation des fermetures, dans le rural comme ailleurs ;
- ▶ l'abandon du Grenelle et des contre-réformes ministérielles ;
- ▶ l'ouverture de négociations pour l'augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice ; 183 € net mensuel d'augmentation indiciaire immédiatement comme les personnels hospitaliers et sans contrepartie ! ■

carte scolaire

Mobilisations pour les créations de postes et pour le maintien de toutes les classes

Puy-de-Dôme

Rejet unanime du projet de carte scolaire

C'est près de 300 personnes qui se sont réunies mercredi 3 février devant la Sous-Préfecture d'Issoire pour dire NON aux mesures de carte scolaire et aux 8 fermetures prévues sur le bassin de la communauté de communes. Les personnels, les parents d'élèves et des dizaines d'élus écharpes au cou étaient présents pour dire que ces mesures ne se feront pas !

Cette mobilisation massive et inédite fait écho aux mobilisations engagées depuis les annonces de l'IA-DASEN le 28 janvier. Preuve en est, les 100 personnes dimanche matin à 11h à l'école de Saint-Floret, les 300 personnes réunies à la même heure à Sauxillanges...

À Saint Germain Lembron, à Neschers, et ailleurs à Vertaizon, Thiers, St-Amant-Roche-Savine, Manglieu, Espirat... les personnels, les parents d'élèves, les élus sont vent debout contre les fermetures, et pour exiger des postes pour les ouvertures nécessaires. Poussés par cette colère et cette détermination, les élus du bassin d'Issoire demandent d'une seule voix à la sous-préfète et à l'État le « *gel de toutes les fermetures* » prévues !

Le jour du CTSD de repli, devant cette mobilisation et face aux écoles en grève, le DASEN annule 12 fermetures de classes prévues. Mais sur les 29 qui restent, des écoles annoncent déjà continuer des actions et ne pas se laisser faire. S'appuyant sur les annonces de la secrétaire d'état Mme Elimas, les mobilisations continuent même pendant les vacances ! ■

Hauts-de-Seine

Baisse des effectifs pour tous !

Les organisations syndicales SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'action, SGEN-CFDT, SUD Education ont appelé à un rassemblement le 3 février devant la DSDEN pour exiger une baisse significative des effectifs dans toutes les écoles. ■



@ Givors (69)



@ Le Puy (43)

Rhône

Les enseignants de Givors demandent des postes et le classement en REP+

Ayant subi de nombreuses menaces et agressions, les enseignants du collège Lucie Aubrac ont décidé la grève dès le 22 janvier pour exiger des créations de postes et le classement du collège en REP+.

La réponse du recteur, à savoir l'attribution d'un demi-poste de CPE et d'un poste d'AED mutualisé, a été jugée insuffisante par les personnels, d'autant plus que le recteur annonce la mise en place d'une « *Cité éducative* » sur le secteur Givors-Grigny, ce qui ne correspond pas à leurs exigences !

Ils ont été rejoints par les enseignants des écoles de Givors et les parents d'élèves pour une manifestation samedi 30 janvier qui a réuni 300 personnes dans les rues de Givors.

Les personnels réunis en AG décident d'initiatives pour porter leurs revendications. Réunis devant le rectorat à Lyon mercredi 3 février avec la FNEC FP-FO, les personnels sont reçus par l'IA-DASEN. Le mercredi 10 février, durant les vacances, ce sont de nouveau 200 enseignants et parents d'élèves qui se réunissent devant la circonscription de Givors et la mairie.

L'inspecteur d'académie annonce finalement pour le 1^{er} degré un demi-poste de Psy-EN, un demi-poste d'enseignant Pôle ressource et trois jours de concertation par an sur temps de classe pour les personnels.

Pour les personnels, le compte n'y est pas ! Ils veulent les postes nécessaires pour exercer normalement et le classement en REP+ ! Une nouvelle AG est prévue à la rentrée. ■

Ain

Rejet sans précédent du projet de carte scolaire

Mardi 9 février, un rassemblement inédit durant les congés a eu lieu devant la DSDEN, à l'appel de la FNEC FP-FO, de la CGT Educ'action, de SUD Education, de la FCPE et du MNL.

Près de 80 personnes venues de Ceyzerieu, Condeissiat, Marlieux, Dompierre sur Veyle, Nurieux Volognat, Oyonnax, Versonnex, Nantua, Les Neyrolles, Villebois, Artemare, Chalamont, Cerdon, Brion, Ceyzeriat, Ambérieu-en-Bugey, Arbent, Bourg-en-Bresse, collègues d'écoles, de collèges, de lycées, parents d'élèves, lycéens, élus, maires et maires-adjoints se sont mobilisés devant l'Inspection académique.

Ils ont réclamé « l'annulation des fermetures ; l'ouverture des classes, des divisions et des postes nécessaires ». Ils ont affirmé « On ne doit pas rester isolés les uns des autres, école par école, établissement par établissement comme depuis des années ».

L'IA-DASEN a été contrainte d'annuler le matin lors du CTSD et l'après-midi lors du CDEN les fermetures de classes dans les écoles de Brion, Artemare, Villebois, Cerdon, Sault-Brénaz, Revonnas Sermoyer, Les Neyrolles, Izenave et Thezillieu. Elle a ouvert une classe à Blyes.

Ces reculs sont à mettre au compte de la mobilisation et en appellent d'autres. D'autant plus que le ministère fait face à l'opposition générale à ses funestes projets pour les écoles, collèges et lycées.

Toute la journée, que ce soit au CTSD ou au CDEN, cette carte scolaire a été systématiquement désavouée. La carte scolaire a reçu un avis négatif unanime du CTSD puis un rejet du CDEN (14 contre dont FO, FSU, UNSA, FCPE, 8 pour, une abstention). Jamais un projet de carte scolaire n'avait à ce point été rejeté ! ■

Haute-Loire

L'IA-DASEN contrainte de revoir sa carte scolaire

Plus de 200 personnels de l'Éducation nationale grévistes, parents d'élèves et élus étaient mobilisés vendredi 5 février devant l'Inspection académique à l'appel de la FNEC FP-FO, de la FSU et de l'UNSA Éducation pour réclamer l'annulation des fermetures de classes et les ouvertures nécessaires.

L'IA-DASEN est contrainte de revenir sur les fermetures à Cussac et à Saint Pal en Chalencon et lève le blocage à Riotord.

Ces premiers reculs encouragent la poursuite de la mobilisation pour la satisfaction de toutes les revendications.

Pour la FNEC FP-FO de Haute-Loire, la mobilisation pour l'annulation de toutes les fermetures de classes doit se poursuivre. Elle a d'ores et déjà proposé un nouveau rassemblement devant l'Inspection académique le mercredi 24 février. ■

Vaucluse

« L'indignation s'est répandue comme une traînée de poudre »

Dans le Vaucluse, le CTSD s'est tenu le 9 février. Il a été marqué par un vote unanime des organisations syndicales FO, FSU et UNSA contre la carte scolaire du DASEN et est donc reconvoqué.

Depuis la publication par le seul SNUDI-FO des intentions du DASEN, « l'indignation s'est diffusée comme une traînée de poudre » (selon le journal La Provence du 9 février). La journée a été marquée par plusieurs rassemblements et manifestations (Sorgues, Sault, Apt, Avignon, Le Thor, Cavaillon...) d'enseignants et de parents avec le soutien des élus contre les fermetures de classes.

A l'issue du CTSD, l'IA-DASEN n'est revenu que sur une fermeture de classe. Inacceptable ! Le SNUDI-FO appelle les écoles à maintenir la pression, à poursuivre la mobilisation et à manifester de la Direction académique à la Préfecture le 17 février, à 14h, jour du prochain CTSD, contre les fermetures de classes, pour les ouvertures nécessaires, pour le respect de l'engagement de la Secrétaire d'État à l'Éducation Prioritaire : « Nous ne fermons ni école ni classe dans les petites villes de moins de 5 000 habitants sans accord du maire. » qui n'est pas appliqué à la date du 9 février et qui concerne 11 communes du département où le DASEN veut fermer une classe. ■



@ Avignon (84)

Proposition de loi Rilhac : vers un statut de directeur supérieur hiérarchique

Le SNUDI-FO alerte depuis plusieurs mois les personnels sur le contenu de la proposition de loi Rilhac (*) créant la fonction de directeur d'école.

Cette proposition de loi a été votée le 24 juin 2020 par l'Assemblée nationale mais n'a pas encore été présentée au Sénat.

Elle indique, dans son article 1 : « Il [le directeur] bénéficie d'une délégation de compétences de l'autorité académique pour le bon fonctionnement de l'école qu'il dirige. »

Cette proposition de loi permettrait donc, pour la première fois, que le directeur assume des missions jusque-là dévolues à l'IEN. C'est le premier jalon vers un statut de directeur supérieur hiérarchique. ■

(*) Rappelons que Mme la députée Rilhac est à l'origine d'un amendement de la loi Blanquer visant à instituer en 2019 les EPSF - établissements publics des savoirs fondamentaux - qui entendait fusionner écoles et collèges. La mobilisation des enseignants et des parents a eu raison de ce projet funeste.

STATUTS, SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL
COLÈRE DES ENSEIGNANTS CONTRE LE "GRENELLE"



Quid des revendications sur la direction d'école ?

Après de multiples groupes de travail, où en sommes-nous des revendications sur la direction d'école ?

À la revendication d'augmentation des quotités de décharges dans toutes les écoles et de mise en place d'une décharge hebdomadaire dans les écoles de 1 à 3 classes, le ministre répond :

- les chargés d'écoles passeront de 4 à 6 jours de décharge par an ;
- les directeurs d'écoles de 2 et 3 classes passeront de 10 à 12 jours de décharge par an ;
- les directeurs d'écoles élémentaires de 9 classes passeront de 1/3 à 1/2 décharge ;

La synthèse du Grenelle encore plus claire sur le statut

Dans le cadre de son Grenelle, le ministre a réuni des ateliers regroupant organisations syndicales et personnalités de la société civile, ateliers auxquels la FNEC FP-FO a d'ailleurs refusé de participer.

Les propositions qui en ressortent ont le mérite de préciser nettement les objectifs du ministre.

Il s'agit en effet de : « donner aux directrices et directeurs d'école un véritable statut leur conférant une autorité décisionnelle et fonctionnelle »

Par ailleurs, « la directrice d'école ou le directeur d'école serait associé à l'évaluation dans le PPCR avec l'IEN sur les aspects administratifs, organisationnels et fonctionnels. »

Enfin, « Pour le premier degré, il serait possible de concilier le mouvement intra départemental avec quelques postes à profil en adéquation avec des projets d'école particuliers et associer le directeur d'école au recrutement. »

Il s'agit ni plus ni moins que de faire du directeur un supérieur hiérarchique chargé d'évaluer et de recruter les adjoints ! ■

- les directeurs d'écoles élémentaires de 13 classes passeront de 1/2 à 3/4 de décharge ;
- et pour les autres... rien ! Seuls 5,14 % des directeurs verront leur décharge hebdomadaire augmenter !

À la revendication d'amélioration financière de 100 points d'indice, le ministre répond par la pérennisation d'une augmentation indemnitaire de 37,50 € brut par mois. Indigent !

À la revendication de la mise en place dans chaque école d'une aide administrative gérée par l'Éducation nationale, le ministre ne répond rien ! ■

Conseil d'école : là-aussi la synthèse du Grenelle va plus loin

La synthèse du Grenelle prévoit de : « Renforcer le conseil d'école comme levier de l'expression du pilotage par l'équipe autour de la directrice, directeur d'école en donnant plus de pouvoir délibératif aux conseils d'écoles ».

L'objectif est clair : « En attribuant un réel pouvoir délibératif au conseil d'école, cela permet de renforcer le pouvoir décisionnel et organisationnel de la directrice et du directeur et de donner plus d'autonomie au collectif de ce conseil. ».

Enfin, « La gestion d'une enveloppe spécifique pourrait être confiée au conseil d'école, le directeur d'école se voyant ainsi chargé du respect des décisions prises par le conseil ».

Le directeur serait ainsi chargé d'appliquer les décisions du conseil d'école (où les enseignants sont minoritaires), y compris sur un plan budgétaire, et serait de fait soumis à toutes sortes de pressions locales au sein d'une école devenue autonome !

Avec son Grenelle, la volonté du ministre est donc de bouleverser le fonctionnement de l'École publique tel qu'on le connaît depuis 140 ans ! ■



AUTONOMISATION

Un conseil d'école décisionnaire

Toujours dans l'article 1 de la proposition de loi Rilhac, il est affirmé : « Le directeur de l'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative, entérine les décisions qui y sont prises et les met en œuvre. »

Jusqu'à présent, le conseil d'école, où les enseignants sont minoritaires, donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire. Désormais, il prendrait des décisions qui devraient être appliquées par le directeur, encore plus soumis qu'aujourd'hui à toutes les pressions locales, qu'elles viennent des élus locaux ou des parents d'élèves. ■

Une fusion des corps d'inspection pour transférer des missions aux directeurs

Dans les groupes de travail, les représentants du ministre Blanquer ont annoncé leur volonté de fusionner dès 2022 les corps d'inspection.

Ainsi les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) du 1^{er} degré et les inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR) du 2nd degré disparaîtraient au profit d'un corps unique, les « inspecteurs territoriaux », ce qui en dit long sur la volonté du ministère de fusionner les différents corps afin d'avancer vers des corps uniques 1^{er}-2nd degré : après les psychologues en 2017, les inspecteurs en 2022... À qui le tour ? Bientôt les enseignants ?

Derrière ce changement de dénomination, se profile aussi une profonde modification de leurs missions : les futurs « inspecteurs territoriaux » auraient désormais un rôle uniquement pédagogique, leur place serait dans les classes, sur le dos des enseignants, pour mettre en œuvre « l'accompagnement » prévu par PPCR...

La plus grande partie de leurs missions administratives de suivi des écoles serait donc déléguée aux directeurs, comme prévu par l'article 1 de la proposition de loi Rilhac. ■

Plus que jamais : retrait des réformes du Grenelle et de la proposition de loi Rilhac !

La volonté du ministre est claire : bouleverser le fonctionnement de l'école en transformant les directeurs en supérieurs hiérarchiques soumis à toutes les pressions locales !

Y arrivera-t-il ? Rien n'est moins sûr !

Lors de la grève mardi 26 janvier, les personnels ont exprimé notamment leur refus du Grenelle, qualifié « d'inacceptable » par les fédérations syndicales FNEC FP-FO, FSU, CGT Educ'Action, SUD Education SNALC et SNCL-FAEN.

Le **SNUDI-FO** continuera pour sa part à exiger le retrait de toutes les propositions du Grenelle, de la proposition de loi Rilhac et la satisfaction des revendications sur la direction d'école, et ce en cherchant l'unité syndicale la plus large. ■

échos des départements

Gard

Nîmes : le SNUDI-FO intervient en défense de collègues menacés et agressés

Depuis des semaines, les enseignants des écoles situées dans le quartier du Chemin Bas d'Avignon à Nîmes, haut lieu du trafic de drogue, sont confrontés à des agressions, des menaces, des intimidations, des intrusions au sein de l'école de la part de dealers ou de parents d'élèves.

Les représentants du SNUDI-FO du Gard interpellent quasiment quotidiennement l'inspecteur d'académie sur la situation de ces écoles. Que répond-il ?

Il refuse que ces personnels agressés fassent valoir leur droit de retrait ! A la place, il leur conseille de prendre rendez-vous avec le RH de proximité (pour discuter de l'évolution de leur carrière !) ou avec des psychologues ; il envoie un enseignant de l'EMAS (équipe mobile d'appui à la scolarisation des enfants en situation de handicap) en appui dans l'école ; l'IEN, en guise de soutien, vient apporter des croissants (!) aux personnels, croissants qui leur seront très utiles pour se protéger et se défendre...

Malgré les demandes réitérées des représentants de la FNEC FP-FO du Gard, l'inspecteur d'académie refuse également de convoquer un CHSCT extraordinaire consacré aux problèmes de sécurité rencontrés par les écoles de ce quartier ! Il ne daignera que consacrer 20 minutes à ce sujet lors d'un CHSCT ordinaire le 21 janvier... les personnels apprécieront...

Pour autant, face au « *Pas de vagues* », face au refus de notre employeur d'assumer ses responsabilités et de protéger les personnels, le SNUDI-FO du Gard poursuit inlassablement ses interventions.

La FNEC FP-FO nationale, après être intervenue à de nombreuses reprises au ministère, a abordé ces problèmes lors du CHSCT ministériel du 10 février. Suite à cette démarche, la rectrice de l'académie de Montpellier vient d'indiquer qu'un CHSCT extraordinaire se tiendrait début mars sur la situation de l'ensemble des établissements scolaires du quartier du Chemin Bas d'Avignon à Nîmes.

C'est une première victoire, due à la ténacité de Force Ouvrière. Lors de cette instance, la FNEC FP-FO du Gard exigera que des mesures de protection immédiates et efficaces soient prises par l'inspecteur d'académie. ■

Val-de-Marne

Toutes les communes du département à 4 jours !

Les deux dernières communes du département restées à 4,5 jours, Maisons-Alfort et Vincennes viennent d'annoncer leur retour à la semaine de 4 jours ! Indéniablement, les votes exprimés lors des consultations en faveur de la semaine de 4 jours sont le produit de la mobilisation des enseignants dans laquelle le SNUDI-FO a pris toute sa place. ■

Maine-et-Loire

Mobilisation pour le retour aux 4 jours pour tous !

Depuis le Conseil municipal d'Angers de décembre, le SNUDI-FO 49 a tourné dans les écoles d'Angers et a de nouveau rencontré des collègues bien fatigués...

Certains ont écrit des motions d'écoles unanimes dont 14 collègues de la Blancheraie, 12 collègues de Lebas qui confirment la volonté majoritaire : le retour à 4 jours d'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

150 collègues d'Angers ont signé la pétition FO. De même, 84 % des collègues sondés par le Snuipp-FSU répondent la même chose...

Dans un contexte de conditions de travail très dégradées avec la crise sanitaire et les problèmes de remplacement, l'annonce du maintien pour 6 ans des Taps au sein de l'école (jusqu'en 2027) est la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

À Loire Authion, les collègues sont déterminés. Face aux nouvelles propositions d'horaires scandaleuses de la mairie (alternance journées courtes, journées longues), les collègues ont sollicité leurs organisations syndicales pour déposer un préavis de grève (SNUDI-FO et SNUipp-FSU).

Aux Ponts-de-Cé, les collègues sont déterminés également : les directeurs ont porté au maire une motion commune et la FNEC FP-FO 49 a soutenu leur rassemblement. La mobilisation s'organise.

À Angers, la FNEC FP-FO 49 organise une conférence de presse en plein air sur la question des rythmes scolaires dans le Maine-et-Loire ce lundi 15 février 2021 et une AG à 18h : les collègues décideront de la suite à donner : motions, audiences, grève...

La bagarre pour les 4 jours pour tous, ce n'est pas une question de « *rythmes* » mais de défense de l'école publique ! Non à l'École du maire ! ■



@ Angers (49)

Pour l'abandon de l'oral de titularisation !

La fin d'année approche. Cette année, les professeurs des écoles stagiaires vont devoir subir une épreuve supplémentaire : les oraux de titularisation. L'année dernière, les épreuves orales du concours n'avaient pu se tenir. Les candidats ont donc été admis sur la base des seules épreuves écrites.

Le ministre se sert donc de cette situation pour introduire lors de l'année de stage une épreuve supplémentaire orale de titularisation. Une nouvelle fois, la crise sanitaire est prétexte à tout déréglémenter.

Cet oral vient s'ajouter à la charge de travail et au stress des stagiaires en cette période déjà compliquée. Il pourra être utilisé par les jurys pour renouveler les stagiaires voire organiser des licenciements arbitraires.

Le SNUDI-FO s'oppose à cette logique

Les professeurs des écoles stagiaires ont été admis à un concours de la Fonction publique de l'État. Ils doivent être formés et titularisés. Notre fédération a initié une pétition pour demander l'abandon de cet oral de titularisation. Le SNUDI-FO invite tous les collègues, stagiaires comme titulaires, à la signer.

Le SNUDI-FO invite tous les professeurs des écoles stagiaires, qu'ils soient inquiets pour leur titularisation (côté INSPE ou stage en classe), dans l'expectative, ou qui voudraient des renseignements (mouvement ou autre...) à contacter le SNUDI-FO de leur département.

Le SNUDI-FO est aux côtés des professeurs stagiaires pour les aider et les conseiller. ■

Réforme du concours

Le ministre Blanquer met en place une réforme des concours enseignants.

Le SNUDI-FO, avec la FNEC FP-FO, revendique le retrait de cette réforme aux conséquences multiples.

Le concours repoussé en fin de M2

Dès la rentrée 2021-2022, les concours seront repoussés en fin de M2 (alors qu'ils ont lieu actuellement en fin de M1). La titularisation se fera donc au plus tôt à BAC + 6 !

Recours à des contractuels étudiants de master 2 MEEF

Cette réforme prévoit de proposer dès la prochaine rentrée aux étudiants de master MEEF, de préférence ceux qui seront en 2^{ème} année, d'être contractuels en responsabilité de classe. Ils effectueront un service de 8 heures hebdomadaire payé 664 euros nets par mois. Ce service pourra être annualisé et massé.

Des postes « berceaux » imputés sur des postes déjà en nombre insuffisant

En fonction des contingents qui seront définis dans chaque département, l'administration devra mettre à disposition des postes dits « berceaux » pour ces étudiants contractuels (en plus des postes « berceaux » traditionnels pour les stagiaires). Cela imputera d'autant les postes budgétés pour les opérations de carte scolaire.

Il est d'ailleurs à noter que rien ne garantit que ces recrutements puissent être réellement effectués, la notion de contrat reposant de fait sur l'acceptation des étudiants de master MEEF. Le risque est donc grand que des postes en nombre déjà insuffisants disparaissent encore.

« Blocage » du mouvement

Enfin, le « blocage » de ces postes « berceaux » aura également des conséquences sur le mouvement des titulaires, notamment dans les écoles à proximité des INSPE qui risquent d'être choisis prioritairement par l'administration pour établir leurs postes « berceaux ».

Combien d'étudiants contractuels seront recrutés ?

La note de service dispose que chaque rectorat doit déterminer le volume et la nature des « berceaux » pour les alternants/contractuels MEEF. Ceci est communiqué à l'INSPÉ et la répartition a lieu en collaboration avec l'INSPÉ et les établissements, les alternants devant être autant que possible non loin de leur(s) lieu(x) de formation.

Il y a actuellement environ 25 000 étudiants inscrits en M1 MEEF (1^{er} et 2nd degré). Le ministère prévoirait 12 000 alternants au total. À tiers de temps de service, ceci correspond à environ 4 000 postes pour l'ensemble 1^{er} et 2nd degré.

Et ensuite ?

À partir de l'année 2022-23, les lauréats fonctionnaires stagiaires (post M2) seront en service à temps plein. Des postes pleins risquent donc d'être réservés.

Comme ils sont au nombre d'environ 18 000 (1^{er} et 2nd degré), cela représenterait 9 000 postes « économisés ». ■



accompagnement

Le SNUDI-FO intervient pour l'abandon des « constellations » et le retrait de l'accompagnement PPCR

Indre-et-Loire

Le SNUDI-FO obtient l'abandon des « constellations » pour la fin de l'année scolaire et continue pour le retrait de l'accompagnement PPCR

Après des mois de mobilisation, le SNUDI-FO 37 a obtenu la fin du dispositif de formation par « constellations » pour l'année scolaire.

Dès juin, le syndicat avait exigé la tenue d'un conseil de formation sur cette question puis obtenu un vote sur le plan de formation au CTSD où seul FO avait voté contre.

Le SNUDI-FO 37 s'est alors saisi des instances suivantes (CHSCT-A, CHSCT-D) pour déposer un avis, avis repris dans une pétition ayant recueilli 400 signatures et donnant confiance aux collègues qui ont poussé d'autres syndicats à suivre.

Un avis a pu être adopté unanimement au CTSD de novembre, ce qui a forcé le DASEN à suspendre le dispositif.

Une intersyndicale a réuni le SNUDI-FO avec Sud et la CGT qui ont décidé d'un appel commun.

Face au refus des collègues et à la mobilisation organisée par le SNUDI-FO, l'IA-DASEN annonce en audience en janvier la fin du dispositif pour cette année scolaire !

Toutefois, l'IA-DASEN a décidé de créer 6 postes, principalement de conseillers pédagogiques, dans sa carte scolaire, postes voués à l'accompagnement PPCR. Après avoir déposé un avis voté par FO et CGT au CTSD exigeant la transformation de ces postes en postes de titulaires remplaçants, le SNUDI-FO 37 engage la mobilisation pour obtenir satisfaction. ■



Dans le département du Tarn, dans une circonscription (avant-gardiste), les CPC sous la tutelle de l'IEEN imposent leurs visites en classe qui sont au nombre de 2 à ce jour sur des séances spécifiques. De plus, des « devoirs » sont donnés pendant les vacances aux collègues « constellés » : prendre connaissance avant la reprise de documents préparatoires pour poursuivre la réflexion engagée sur la thématique « choisie » et préparer la séance que les CPC vont venir voir dans les classes.

En CTSD, le SNUDI-FO 81 est intervenu pour dénoncer ce cadre des « constellations ». La DASEN répond que sa mission première est de généraliser l'accompagnement PPCR. Ainsi, dans le cadre de la carte scolaire, malgré les interventions des organisations syndicales dans les instances, la DASEN décide de maintenir la création de 2 postes de CPC « formation » au détriment d'annulation de 2 fermetures. La DASEN confirme l'obligation d'accueillir les CPC en classe allant même jusqu'à demander à s'impliquer dans les formations.

Puy-de-Dôme

Abandon de la formation par « constellations »

Face à la demande de l'intersyndicale SNUDI-FO, SNUipp FSU, Sud et CGT d'abandon de la formation par « constellations » et du respect de la liberté de choix dans la formation continue, l'IA-DASEN abandonne le dispositif pour cette année scolaire. ■

Tarn

Le SNUDI-FO 81 combat l'accompagnement !

Quant à l'accompagnement, il se développe dans notre département et tout y est prétexte : accompagnement face à un élève perturbateur, accompagnement pour les CP/CE1 dédoublés, accompagnement dans le cadre « climat scolaire »...

Il est à noter que dans sa réponse la DASEN fait elle-même le parallèle entre la formation « constellations » et l'accompagnement des collègues en difficultés... Alors, formation ou accompagnement ? Bienveillance ou flicage ?

Pour le SNUDI-FO 81, « constellations », formation et accompagnement ont le même objectif : c'est la stagiairisation à vie ! Faire des enseignants des personnels corvéables à merci ! Fort de plus de 200 signatures sur la pétition « non aux constellations ! » et d'un communiqué commun avec le SNUipp-FSU 81, le SNUDI-FO 81 va continuer d'intervenir pour que cessent ces attaques contre notre statut ! ■

Mouvement interdépartemental : bientôt les résultats... et après ?

Le résultat de votre demande de mutation interdépartementale sera connu le 2 mars (par SMS et sur lprof). Pour rappel, et pour la deuxième année, le SNUDI-FO n'aura pas connaissance des résultats, ce qui constitue une vraie remise en cause du paritarisme et de l'égalité de traitement, le syndicat n'ayant pas une vision globale de tous les barèmes.

Si vous n'avez pas obtenu satisfaction, revenez vers votre syndicat départemental afin qu'il vous aide à formuler un recours (auprès du DASEN et si besoin auprès du ministère).

Les recours sont importants car ils permettent éventuellement de mettre en avant des problèmes de barème (situation à la marge mais à prendre au sérieux), d'avoir des informations précises sur votre position par rapport au barème, mais c'est surtout le seul moment où le SNUDI-FO (qu'il ait ou non des élus en CAPD) peut « officiellement » intervenir (tant départementalement que nationalement). Évidemment, le SNUDI-FO continue à intervenir en amont des résultats pour les faire modifier, pour mettre en avant des situations particulières.

Une fois votre recours déposé, le SNUDI-FO pourra être reçu en bilatérale par le DASEN et par le ministère dans un second temps. Nous pourrions donc mettre en avant votre situation, vos difficultés et, si besoin, vos problèmes de barème. Un premier pas avant votre demande d'exeat-ineat*.

Pour résumer : si vous n'avez pas obtenu votre mutation le 2 mars, faites votre RECOURS, surtout si vous souhaitez faire une demande d'exeat-ineat.

Vous l'aurez compris, nous vous invitons fortement à vous rapprocher de votre syndicat départemental afin qu'il puisse vous aider dans vos démarches de recours et d'exeat-ineat. ■

(*) Exeat-ineat : phase complémentaire de mutation inter. Cette phase permet de demander l'autorisation au DASEN d'origine et au(x) DASEN d'accueil de sortir et intégrer un département. Les deux DASEN doivent répondre favorablement pour que la mutation soit effective. Un dossier est à constituer, selon les situations.



Lignes directrices de gestion (LDG) mobilités : une volonté de remettre en cause la gestion départementale du corps des professeurs des écoles

Les comités techniques académiques (CTA) ont dû se prononcer sur les Lignes Directrices de Gestion déclinées à l'échelon de l'académie.

Dans plusieurs académies (Créteil, Orléans-Tours...), les circulaires mouvement des départements se sont retrouvées incluses dans ces LDG, verrouillant toute possibilité de négocier des éléments dans les départements.

La protestation des délégations syndicales dans les instances est restée vaine, l'administration allant même jusqu'à expliquer, au Rectorat d'Orléans, que l'objectif est de tendre vers une harmonisation des circulaires mouvement au sein d'une même académie voire des règles de mutation 1^{er} et 2nd degré !

Ce qui est en jeu, c'est le maintien ou non de la gestion départementale du corps des PE, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer dont la fusion des corps enseignants vers laquelle avance le gouvernement notamment avec sa fusion des corps d'inspecteurs.

A noter par ailleurs que, dans de nombreux départements, l'administration n'a pas réuni de CTSD de bilan du mouvement de l'an passé alors que les LDG le prévoient. ■

Devant la violence des remises en cause statutaires, le SNUDI-FO revendique plus que jamais l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique qui n'est autre que la déclinaison de la loi Travail à la Fonction publique et qui anéantit le paritarisme avec la disparition des CAPD. ■

ASH

Le SNUDI-FO reçu en audience mercredi 10 février au ministère à propos des Psy-EN EDA

Projet de loi 4D

Le ministère a affirmé que les Psy-EN EDA ne seraient pas concernés par ce projet de loi qui vise à transférer aux régions les médecins et les infirmières scolaires.

Le SNUDI-FO et sa fédération, la FNEC FP-FO, demandent l'abandon du projet de loi 4D.

Créations de postes

Le ministère a ouvert 110 postes au concours, soit 5 de plus que l'année dernière, ce qui correspondrait aux départs à la retraite des Psy-EN EDA alors que pour les postes vacants, le recours aux contractuels sera la norme.

Le SNUDI-FO revendique l'augmentation significative des places au concours ainsi que les créations de postes en nombre suffisant pour avoir un RASED complet pour 800 élèves et des Psy-EN EDA remplaçants.

Dotation individuelle, frais, moyens matériels

Concernant les budgets de fonctionnement et des besoins spécifiques (bureau, ligne téléphonique, internet), le ministère s'étonne que les Psy-EN EDA doivent « quémander » les subventions auprès des élus locaux. Il serait envisagé que les IEN prennent contact auprès des élus pour assurer un budget à hauteur des besoins de chaque Psy-EN et d'assurer les conditions adéquates.

Le SNUDI-FO revendique des moyens matériels (bureau, matériel informatique, fournitures, matériel de test...), à hauteur des besoins de chacun, assurés par l'administration (rectorat, DSDEN) ainsi qu'une dotation individuelle permettant le remboursement des frais réels de chaque déplacement.

Prime REP ou REP+

Le ministère reconnaît qu'il n'a pas les « outils » nécessaires pour recenser et indemniser les Psy-EN selon le décret n° 2019-8 du 4 janvier 2019.

Le SNUDI-FO va engager une campagne pour que les Psy-EN EDA puissent percevoir cette indemnité, avec effet rétroactif.

MDPH, services extérieurs, structures spécialisées

Une réflexion va être entamée par rapport à l'impact des demandes provenant de la MDPH et à l'augmentation du nombre de notifications dans le cadre de l'école inclusive.

Quant aux demandes des services extérieurs (CMP, médecin traitant, neuropsychiatre, ...), un rappel devrait être adressé aux DASEN pour soutenir les Psy-EN EDA face à ces injonctions.

Formation continue, analyse de pratique

Au printemps, des réunions auront lieu afin de redéfinir la formation continue des Psy-EN. La question de la supervision pour les Psy-EN EDA est à l'étude.

Le SNUDI-FO revendique une formation continue répondant aux besoins des Psy-EN EDA.

Détachement en 2022, mouvement intra-académique

En 2022, le détachement pour 5 ans, obtenu en 2017, pourra être prolonger de 5 ans si le Psy-EN EDA le souhaite, avec maintien sur le poste occupé.

Au niveau du mouvement intra-académique, le ministère doit rappeler aux rectorats de proposer la possibilité d'obtenir des vœux « établissement » en plus de ceux de circonscription.

Harmonisation PPCR

Enfin, le ministère reconnaît que, dans le cadre de PPCR et des rendez-vous de carrière, les avis pouvaient différer selon le recteur ou le DASEN car le PPCR doit désigner ceux qui sont « aptes à être promu(e) » selon leur propre conception du « mérite »

Le SNUDI-FO revendique l'abandon de PPCR et son évaluation arbitraire des personnels. ■

Val-de-Marne

Les DAR : une violente attaque contre l'enseignement spécialisé !

Dans le cadre de son projet de carte scolaire, la DASEN propose d'implanter deux DAR (Dispositifs d'Auto-Régulation pour enfants souffrant de troubles du spectre de l'autisme ou souffrant d'hyper activité) à Villeneuve-St-Georges et à Choisy-le-Roi.

Contrairement aux classes et dispositifs de l'ASH, ce dispositif ne requiert plus la présence d'enseignants spécialisés et formés, ni même d'accompagnement par des AESH.

Dans les faits, les élèves, qui ne seront donc pas du secteur mais pourront venir de tout le département, sont inscrits et suivent les enseignements en classe « banale » (sans l'aide d'une AESH) avec la possibilité, lorsqu'ils en ressentent le besoin pour gérer leurs émotions ou leur comportement, de se rendre en salle « d'auto-régulation » (sorte de sas de décompression).

Ce dispositif est promu par une entreprise privée (SARL) « Autorégulation-accompagnement & expertise », qui a de multiples partenaires publics et privés et qui supervise la mise en place expérimentale de DAR. Il s'agit d'une attaque de fond contre l'existence même de l'enseignement spécialisé. Avec les DAR, plus besoin d'enseignants spécialisés, formés et qualifiés, ni d'AESH : ce seraient des équipes pluridisciplinaires extérieures (SESSAD) qui viendraient dans les écoles et qui seraient chargées de former un enseignant relais (« surnuméraire » volontaire ou désigné volontaire ?), chargé d'épauler et de coordonner les équipes enseignantes en étant nommé sur le DAR.

Le SNUDI-FO 94 exige l'abandon du projet d'implanter des DAR à la rentrée dans les écoles du département. ■

Seine-Saint-Denis

Une grève et un rassemblement d'AESH qui appellent des suites !

Mardi 9 février, des AESH du 93 étaient en grève et se sont rassemblés à la DSDEN, avec les fédérations syndicales FNEC FP-FO, FSU, SUD et CGT 93.

300 AESH ont bravé le froid, accompagnés par des enseignants, des parents d'élèves, des députés. Les chants et les slogans étaient clairs : « Non au PIAL » ; « On n'est pas des bouche-trous » ; « Un vrai statut, un vrai salaire » ; « Stop à la précarité, pour une vraie reconnaissance de notre métier » ! Au micro, des AESH expliquaient leurs conditions de travail dégradées, la maltraitance institutionnelle. Nombreux criaient leur colère, expliquant que cette grève d'aujourd'hui n'était qu'une première étape.

Cette mobilisation est partie d'une réunion (RIS) où le SNUDI-FO 93 réunissait 100 AESH le 14 janvier. Face au mécontentement des AESH, face à la volonté d'en découdre, le SNUDI-FO 93 a permis aux AESH de s'exprimer, de voter à l'unanimité la grève et le rassemblement le 9 février, de lister leurs revendications et de faire une pétition. Des dizaines d'AESH ont nouvellement adhéré au SNUDI-FO

93 et ont pris la direction de leur mobilisation. Organisation de réunions le soir, organisation de tournées d'écoles, signature en masse de la pétition (plus de 1500 signatures au 9 février !), création d'une vidéo mise sur les réseaux sociaux, atelier « pancartes », banderoles et slogans. Ces collègues syndiqués ont pris en charge ce « long combat qui nous attend ». Grâce à ces syndiqués et leur détermination, ils ont obtenu l'unité syndicale sur « l'appel des 100 AESH réunis le 14 janvier ». Un tract intersyndical a été largement diffusé dans le département. La pétition fut reprise par cette intersyndicale. Tous les ingrédients étaient réunis pour que la mobilisation du 9 février soit une réussite.

Le 9 février, l'intersyndicale, avec 4 responsables syndicaux et 4 AESH, a été reçue pendant deux heures. Comme s'y attendaient les collègues, aucune revendication n'a été satisfaite ! Cette mobilisation n'est qu'une étape et appelle des suites : à l'issue du rassemblement, les AESH présents ont en effet décidé, faute de réponses de la DSDEN, de préparer un rassemblement au ministère. Ils ne lâcheront rien ! ■



@ Bobigny (93)

Rhône

**PIAL : les premières remontées des écoles confirment la catastrophe !
Le SNUDI-FO demande audience à l'inspecteur d'académie !**

Sur les 153 élèves notifiés dont les écoles nous ont fait remonter la situation :

- 66 sont en accompagnement individualisée à hauteur de 1 040 heures.
- 83 sont en accompagnement mutualisés pour un total de 455 heures, soit à peine plus 4h30 par élève en moyenne !

Rappelons qu'avant les PIAL, un élève notifié en aide mutualisée pouvait bénéficier d'un nombre d'heures d'accompagnement compris entre 6 et 9 heures hebdomadaires !

Par ailleurs, derrière ces chiffres, se cache une réalité intenable, car nombre d'heures attribuées ne sont pas effectuées faute de remplaçants pour les AESH qui sont en arrêt maladie, congé maternité, ASA, ou qui ont démissionné à cause de leurs conditions de travail intenable !

Et comment ne pas s'étonner que des AESH ne souhaitent pas poursuivre leur contrat, puisque certains d'entre eux voient leurs services éparpillés entre 5 élèves différents, voire plus, le tout sur plusieurs écoles et établissements ?

De l'aveu même de l'inspecteur d'académie du Rhône, 400 AESH

sont actuellement en arrêts longs ou ASA sur le département, et il est impossible de les remplacer.

Alors que les situations d'inclusion systématique se multiplient dans les écoles, que le manque de place en établissements spécialisés est patent, le ministère fait le choix de réduire encore la possibilité de recrutement d'AESH !

La tension est telle dans le Rhône que le recteur a dû demander une rallonge de recrutement de 40 ETP pour l'académie au mois de janvier 2021. (40 AESH pour le département)

Cette enveloppe supplémentaire est bien insuffisante, c'est pourquoi le SNUDI-FO a décidé de demander audience en urgence à l'inspecteur d'académie sur la base des remontées des écoles.

Le vendredi 5 février, la FNEC FP-FO du Rhône a réuni 35 AESH qui ont adopté un appel soumis à la signature des enseignants et des AESH pour exiger notamment l'abandon immédiat des PIAL, un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH et la création immédiate de postes en établissements sociaux et médicaux-sociaux afin d'accueillir les 654 élèves qui malgré leur notification ne peuvent intégrer les IME ou les ITEP dans le département. ■

loi 4D

Un transfert de la santé scolaire qui impacterait les enseignants du premier degré

Madame Jacqueline GOURAULT, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a annoncé, le jeudi 17 décembre 2020, que son projet de loi dit « 4D » relatif « à la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration, et à la décomplexification (portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale) » comporterait un volet concernant, pour l'Éducation nationale, le transfert du médico-social et de la médecine scolaire, ainsi que la mise sous tutelle des agents gestionnaires des EPLE, qui aurait un double autorité entre État et collectivités territoriales.

En clair, ce projet de loi 4D prévoit le transfert des médecins et infirmiers de l'Éducation nationale vers les collectivités territoriales.



La fédération, avec ses syndicats concernés, demande le retrait de ce projet de loi.

Dans un communiqué commun, les médecins, infirmiers et assistants sociaux FO expliquent :

« Ces projets de transferts ne sont pas nouveaux. Les gouvernements successifs ont eu la volonté de les mettre en place et y ont finalement renoncé suite à la mobilisation des personnels. »

« Dans un contexte de crise sanitaire, le gouvernement n'hésite pas à ressortir ce vieux serpent de mer de transfert de nos services aux collectivités territoriales, faisant fi du travail de ces personnels dans cette crise et de l'appui qu'il sollicite de leur part (contact-tracing, tests antigéniques, conseils aux écoles, suivis des élèves fragilisés). Quel cynisme ! »

« Le gouvernement, sourd et aveugle à la colère des personnels, tente de poursuivre la casse de la fonction publique d'État. Nous revendiquons au contraire la création des postes nécessaires et réaffirmons notre attachement indéfectible au service de promotion de la santé et au service social en tant que services au sein du ministère de l'Éducation nationale »

Ce transfert aura inévitablement des conséquences sur tous les autres personnels, notamment les enseignants du 1^{er} degré. Pourquoi ?

Ce projet entrainerait la remise en cause d'une spécificité de médecine de l'enfant et adolescent-élève. Les tâches au quotidien des médecins scolaires sont multiples : diagnostic des troubles des apprentissages, accompagnement des élèves avec maladies chroniques et handicap, accompagnement du mal-être à l'école, protection de l'enfance et repérage des situations de maltraitance, illettrisme, conseils techniques en cas de maladie infectieuse, etc.

Les bilans de santé des élèves en grande section de maternelle par exemple, prévus dans la loi, certes assurés actuellement très partiellement dû au manque de médecins scolaires, relèveraient de la responsabilité des enseignants de l'école (adjoints et direction) chargés de repérer les troubles chez les élèves et de convaincre les parents de consulter la médecine de ville ou la PMI.

Sans médecin scolaire, qui sera chargé de renouveler les PAI, qui en prendra la responsabilité ? Déjà que de nombreux directeurs et directrices subissent des pressions pour renouveler les PAI, vers qui pourront-ils se tourner pour avoir une aide et un avis médical ?

La FNEC FP-FO, avec ses syndicats de médecins, infirmiers, assistants sociaux et administratifs, a été reçue par la DGRH du ministère le vendredi 5 février 2021. La DGRH s'est déclarée ennuyée par cette loi que le ministère de l'Éducation nationale n'avait pas demandée. La FNEC FP-FO a demandé que le ministère se positionne clairement contre le transfert de tous les personnels de l'Éducation nationale.

Le SNUDI-FO n'acceptera pas de laisser le gouvernement détruire la santé scolaire. Il en va de nos conditions de travail et de la protection de nos élèves.

Retrait de la loi 4D ! Défense et développement des services de santé scolaire ! Création des postes nécessaires ! ■



@ Auch (32)